

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 5313

présenté par

M. Meizonnet, M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen, M. Pajot et Mme Pujol

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa supprime le fait qu'une amende pour non-respect des règles en matière de publicité soit appliquée autant de fois qu'il y a de publicités, d'enseignes ou de préenseignes en infraction. Une telle disposition apparaît contradictoire avec l'objectif de mieux encadrer et réguler la publicité. Cet amendement prévoit donc de supprimer cet alinéa.